

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025

PROCÈS VERBAL

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 9 octobre 2025, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire,

Etaient présents : MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, CHUPAU Laurent, MARTIN Armand, LOURDEL Stéphane, RONDEAU Maël, SELSCHOTTER Sylvain, Mme SZEWEZUK Carmen.

Excusés : MM. VASIC Goran (pouvoir à Mme SZEWEZUK Carmen), GROENEWEG Jean-Nicolas, Mme OLANIER Josette.

Absents : Mme LOISEAU Angélique, M. CHAUVIN Christophe

Secrétaire de séance : M. LOURDEL Stéphane

Début de la séance : 20 H

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil du 4 septembre 2025.

PROJETS MUNICIPAUX À INSCRIRE DANS LE CADRE DU NOUVEAU CRST (CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE) 2026 - 2032

Le Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) est un dispositif de financement permettant à la Région de soutenir des projets en faveur de l'aménagement du territoire.

La 3CFG a fait un appel à projet pour la période 2026-2032.

Après avoir pris connaissance des différents cadres, le Conseil Municipal décide, à la majorité (8 pour, 1 abstention), de proposer 2 projets pour notre commune :

- Cadre n° 44 : Aménagements et investissements dans le périmètre SPR (Site Patrimonial Remarquable) – Travaux à l'École, estimation 500 000 €
- Cadre n° 35 : Dépenses d'acquisition et travaux de réhabilitation – Travaux à l'ancienne mairie, estimation 200 000 €

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES – GROUPE SCOLAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation de demande d'admission en non-valeur concernant des créances éteintes déposée par Madame Marie-Christine CHOPPICK, Trésorier-receveur municipal de Montargis,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame CHOPPICK dans les délais réglementaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 pour, 1 abstention),

Décide d'admettre en non-valeur de créances éteintes les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en créances éteintes jointe en annexe, présentés par Mme CHOPPICK – Trésorier-

receveur municipal – pour un montant global de 261.21 € pour l'admission en non-valeur de créances éteintes sur le budget Groupe Scolaire.

TARIFS COMMUNAUX 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les tarifs communaux pour 2026, soit :

Salle des fêtes (à l'unanimité) :

300 € week-end chauffé
250 € week-end non chauffé
200 € 1 journée chauffée
150 € 1 journée non chauffée.
Caution de 350 € et ménage 80 €
1 journée supplémentaire 100 €
½ journée supplémentaire 50 €
Vaisselle 25 € par jour

Table et 2 bancs : 10 €. 1 table ou 2 bancs : 6 € avec caution de 150 €

Concessions cimetière (à l'unanimité) :

15 ans 210 €
30 ans : 320 €
50 ans : 430 €

Columbarium (à l'unanimité) : 30 ans 500 € et 50 ans 750 €

TARIFS ASSAINISSEMENT 2026

La commune exerce elle-même la compétence assainissement. Le Conseil Municipal fixe par délibération les tarifs.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs assainissement pour 2026, à savoir :

Branchement : 2150 €

Taxe annuelle : 85 €

Prix du m³ : 2 €

LOYER ÉPICERIE

Notre épicier était précédemment sans loyer (depuis 2017).

Le Conseil municipal avait pris la décision de ne pas alourdir ses charges.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la gratuité de la location des locaux de l'épicerie pour 2026.

LOYER DES APPARTEMENTS ET REDEVANCE CHAUFFAGE « ROUTE DE CHARNY »

Actuellement, 2 appartements sont loués.

Le Maire informe le conseil que les loyers n'ont pas été revus depuis plusieurs années mais la redevance chauffage a été augmentée de 10 € pour le F2 et 12 € pour le F4 en 2022.

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 pour, 1 contre, 2 abstentions), décide de maintenir les loyers mensuels des appartements, soit 415 € pour le F4 et 275 € pour le F2, ainsi que la redevance

chauffage, soit 195.75 € pour le F4 et 132 € pour le F2.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de la commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron.

ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL ET DU REPAS DES SÉNIORS

La date du marché de Noël est fixée au dimanche 7 décembre. Le lieu sera fixé lors de la réunion de la commission événementielle prévue le mardi 21 octobre à 19 h 30.

Celle du repas des seniors est arrêtée au dimanche 11 janvier 2026. La commission d'aide sociale doit se réunir samedi 8 novembre à 9 h 30 pour confirmer la date et l'organisation.

QUESTIONS DIVERSES

L'association « Tout en vrac » a exprimé le souhait de pouvoir disposer d'un local afin d'y stocker du matériel ainsi que de distribuer des produits en vrac les samedis matin.

Après étude de la demande, il a été proposé que l'ancienne mairie, désormais inoccupée depuis plusieurs années, puisse être mise à disposition de l'association. Le maire informe le Conseil que des travaux d'électricité ont été effectués récemment.

Une convention de mise à disposition sera établie entre la commune et l'association pour une durée initiale fixée à 3 ans.

Monsieur LOURDEL s'interroge sur l'avancement du dossier avec Valloire Habitat et la prorogation du bail emphytéotique. Monsieur le Maire l'informe qu'un rendez-vous a été programmé le 15 octobre à 14 h. M. RONDEAU demande s'il peut assister au rendez-vous.

Monsieur RONDEAU demande si les rideaux ont été installés à l'école et si le panneau « Interdit sauf riverain » a été posé au lieudit « Tourteville ». C'est en cours.

Monsieur MARTIN informe le Conseil que les travaux de voirie aux Lotteaux, aux Pétriers et devant la caserne des Pompiers sont terminés.

Fin de la séance : 21 H 00

Le Maire ;
Wondwossen KASSA

Le secrétaire ;
Stéphane LOURDEL